

## CHAPITRE 1

### UNE QUESTION DE JUSTICE

---

Les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont d'avis que l'Accord constitutionnel, négocié par le Premier ministre du Canada et les dix premiers ministres des provinces le 30 avril 1987 et signé le 3 juin suivant, les relègue tout simplement à un statut colonial dont ils ne pourront jamais sortir.

Cet Accord stipule, entre autres choses, qu'aucune province nouvelle ne verra le jour sans le consentement unanime de toutes les provinces existantes; que les provinces peuvent repousser leurs frontières vers le Nord si elles ont l'aval unanime des provinces et du Parlement du Canada, et que les conférences constitutionnelles peuvent avoir lieu sans représentation territoriale.

On dénie en outre aux territoires le droit donné aux provinces de proposer des candidats au Sénat et à la Cour Suprême du Canada.

Toutes ces décisions furent prises sans consulter au préalable les gouvernements territoriaux. Ces derniers ont été exclus, et au moment de prendre les décisions du lac Meech et lors des réunions qui ont précédé la signature de l'Accord à l'Édifice Langevin.

Le 13 août 1987, le Sénat a mis sur pied un Groupe de travail pour sonder les préoccupations des territoires. Le mandat du Groupe de travail l'a amené à recueillir des témoignages à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Nous voulions donner aux gens du Nord la chance de s'exprimer, et nous avons de la sorte entendu les points de vue de plusieurs groupes et particuliers.

Dans les deux territoires, nous avons entendu des représentants de tous les partis politiques et de toutes les organisations autochtones. Tous s'opposent aux dispositions de l'Accord touchant le Nord.

Ils nous ont dit à quel point leurs espoirs d'une évolution politique et constitutionnelle normale vers le statut de province avaient été sérieusement compromis par des gens en place qui ne comprennent pas le Nord et ne se soucient pas d'en consulter les habitants.